

Depuis 70 ans, on a surtout augmenté et amélioré le Code au moyen de modifications. Le ministre nous a dit aujourd'hui: Voici le bill, mais demain j'y ajouterai autre chose. Il est comme Alice au Pays des Merveilles. Dans ce grand article, on le dépeint en termes élogieux comme un grand réformateur. (*Applaudissements*) Mais il a dû admettre que tout ce qu'il a accompli à ce jour lui a été apporté sur un plateau par le premier ministre (M. Trudeau). Et pourtant demain, comme Alice au Pays des merveilles, il deviendra un grand réformateur.

Mon bon ami de Colombie-Britannique que je vois là-bas est membre du barreau. J'espère qu'il étudiera quelque peu cette mesure, car je suis certain qu'elle est importante pour lui et pour les siens.

Je le répète, depuis 70 ans, le Code criminel a surtout été développé et amélioré par voie de modifications, comme celles que nous proposons aujourd'hui. Le bien-fondé de cette manière de procéder a été mis en doute par une autorité canadienne de premier plan, le professeur Alan Mewett qui, dans un article intitulé «*The Criminal Law, 1867-1967*», paru dans la *Revue du barreau canadien*, déclarait:

Les nombreuses modifications incriminent de façon choquante la procédure au criminel.

Le professeur Mewett a conclu, avec un certain découragement—il semblait moins enthousiaste que le ministre de la Justice (M. Turner) au sujet du Code—en disant:

Ainsi, malgré ses falsifications et ses rafistolages, il demeure le monument de l'éminent victorien, Sir James Stephen.

Il a ajouté par la suite:

Mais il n'y a pas lieu de se féliciter de ce que Sir James Stephen se sentirait parfaitement à l'aise avec le Code criminel de 1967.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, si l'on ne pourrait pas tirer une conclusion aussi triste en 1968 ou en 1969? Il est certain qu'on le pourrait. Quel but devons-nous poursuivre, alors, en étudiant la réforme du Code criminel? Nous avons entendu ce que le ministre de la Justice avait à dire à ce sujet et je crois que la plupart des députés sont largement d'accord avec lui quant à la nécessité d'un code concernant la moralité de la nation.

La conception selon laquelle les crimes peuvent figurer dans une seule catégorie est erronée. La criminalité violente engendre la peur dans les rues de nos villes en expansion. Les délinquants à col blanc, malgré leur importance du point de vue économique, se font moins remarquer que les criminels qui font usage de la violence. Les pertes matérielles

causées par les délits comprenant les larcins, la fraude à la consommation, les infractions à la loi sur les coalitions et les détournements de fonds ramènent à des proportions minuscules, du point de vue économique, tous les crimes violents.

Pour maîtriser leurs auteurs ainsi que les délinquants à col blanc, nous devons avoir des lois efficaces et pouvant se prêter aux interprétations modernes de la vie et du comportement humain. Le ministre de la Justice est d'accord avec moi là-dessus. C'est pourquoi, lorsqu'il parlait de modifier le Code, j'espérais qu'il ferait un travail véritable et qu'il ne se contenterait pas d'effleurer le problème.

On ne saurait sous-estimer la valeur des lois appropriées et de leur juste application eu égard à la répression de la criminalité, mais il y a des années que je songe à la nécessité de nous attaquer à ses causes premières. Quelles sont-elles? Le crime fleurit dans les cloaques de l'injustice. Il fleurit dans les taudis de nos villes en expansion rapide. La pauvreté urbaine fait des gens les victimes et non pas les maîtres de leur milieu. Un milieu funeste devient la propriété héréditaire de générations successives.

Pour pouvoir lancer une attaque d'envergure contre le crime, nous devons lutter contre les situations désespérées et l'absence de conditions propres à l'épanouissement humain, qui sont à l'origine du crime. Mais le crime abonde également là où règne l'opulence; c'est le crime économique des classes aisées, qui ronge le régime capitaliste et entraîne de plus grandes mesures de surveillance et moins de liberté. Ce genre de crime pourrait logiquement nous conduire plus loin sur la voie du socialisme.

Bref, la police, les tribunaux et les prisons ne peuvent, à eux seuls, venir à bout du crime. Nous avons tous un rôle à jouer dans ce domaine. Nous devons également nous préoccuper des causes fondamentales du crime, des forces gigantesques et opiniâtres qui s'infiltrent dans notre milieu; nous devons nous discipliner et donner un sens à notre mode de vie. Grâce à des efforts de longue portée, dans un pays neuf et abondant en ressources comme le Canada, nous devrions sûrement pouvoir faire disparaître la pauvreté, l'ignorance, la maladie, l'injustice sociale, la désunion familiale, l'injustice, les tensions sociales et le désespoir. Mais tout en cherchant à faire disparaître les causes du crime, nous devons faire preuve d'esprit pratique et modifier les divers articles du Code criminel, de façon à garantir le respect de la loi et à s'assurer que cette dernière ne servira pas à protéger les riches tout en étant injuste envers les pauvres.

[M. Woolliams.]